



## Code de conduite éthique et de normes professionnelles

Le **Code de conduite éthique et de normes professionnelles** de l'IIBA pour les demandeurs™ et les titulaires de certificats / certifications de ECBA™, CCBA®, CBAP®, IIBA® - AAC, IIBA® - CBDA, IIBA® - CCA et IIBA® - CPOA est l'une des façons dont nous mettons en pratique les valeurs de l'IIBA. Vous devez lire et accepter le présent **Code de conduite éthique et de normes professionnelles** afin de pouvoir procéder à votre demande ou à votre inscription à l'examen.

En tant qu'applicant ou détenteur de certification *Entry Certificate in Business Analysis™* (ECBA™), *Certification of Capability in Business Analysis™* (CCBA®), *Certified Business Analysis Professional™* (CBAP®), *IIBA® Agile Analysis Certification* (IIBA® - AAC), *IIBA® Certification in Business Data Analytics* (IIBA® - CBDA), *IIBA® Certificate in Cybersecurity Analysis* (IIBA® - CCA), *IIBA® Certificate in Product Ownership Analysis* (IIBA® - CPOA), j'accepte de soutenir et d'adhérer aux responsabilités décrites dans le **Code de conduite éthique et de normes professionnelles**.

Tout candidat à l'examen ou détenteur de certification, ECBA™, CCBA®, CBAP®, IIBA® - AAC, IIBA® - CBDA, IIBA® - CCA et IIBA® - CPOA qui intentionnellement ou sciemment enfreint une disposition de **Code de conduite éthique et de normes professionnelles** fera l'objet d'un recours devant un comité d'examen, ce qui pourrait entraîner le rejet de la demande, le refus de passer l'examen ou la révocation des certifications ECBA™, CCBA®, CBAP®, IIBA® - AAC, IIBA® - CBDA, IIBA® - CCA et / ou IIBA® - CPOA.

## RESPONSABILITÉS ENVERS LA PROFESSION

### Conformité aux règles et politiques de certification l'IIBA®

- Responsabilité de respecter les règles et politiques liées aux examens. Durant l'examen, toute conduite prohibée est strictement interdite. Ceci inclut, mais de façon non limitative, des actions telles que d'avoir recours à des notes contenant des informations en rapport à l'examen.
- Responsabilité de garder confidentiel le contenu des examens ECBA™, CCBA®, CBAP®, IIBA® - AAC, IIBA® - CBDA, IIBA® - CCA and IIBA® - CPOA, incluant les questions, scénario et cas d'étude. La divulgation du contenu est strictement interdite. Ceci inclut, mais de façon non limitative, des communications avec des collègues, des candidats à l'examen.
- Responsabilité de rapporter à l'IIBA tout problème de sécurité ou d'inconduite relié à l'examen ECBA™, CCBA®, CBAP®, IIBA® - AAC, IIBA® - CBDA, IIBA® - CCA and IIBA® - CPOA, dont le candidat ou détenteur de certification pourrait avoir eu connaissance.

## Conformité à toutes les règles et politiques organisationnelles

- Responsabilité de fournir des informations exactes et véridiques concernant les renseignements directement ou indirectement liés à tous les aspects des programmes de certification ECBA™, CCBA®, CBAP®, IIBA® - AAC, IIBA® - CBDA, IIBA® - CCA and IIBA® - CPOA. Ceci inclue, mais de façon non limitative, toute information liée aux applications et inscriptions aux examens, aux règles d'examen, aux banques de données d'examen, aux examens, aux réponses d'examen, aux informations fournies en rapport aux programmes de certification ou de recertification.
- Obligation de rapporter tout fait pouvant potentiellement représenter une violation par un individu du **Code de conduite éthique et de normes professionnelles** des certifications ECBA™, CCBA®, CBAP®, IIBA® - AAC, IIBA® - CBDA, IIBA® - CCA and IIBA® - CPOA.
- Responsabilité de coopérer avec le service de Certification de l'IIBA® concernant les violations à l'éthique et la cueillette d'informations reliées.
- Responsabilité envers les clients, propriétaires ou employeur, de divulguer toute circonstance sérieuse qui pourrait présenter un conflit d'intérêt ou une apparence de conflit d'intérêt.

## Pratique professionnelle des candidats

- Responsabilité de fournir des informations véridiques concernant qualifications et expériences.
- Responsabilité de ne rendre que les services pour lesquels vous êtes pleinement compétent et qualifié.
- Responsabilité de se conformer aux lois, règlements, et normes éthiques régissant la pratique professionnelle des états/provinces et/ou pays où le service est rendu.
- Responsabilité de respecter la confiance et les privilèges qui vous sont accordés.

## Avancement de la profession

- Responsabilité de reconnaître et de respecter toute propriété intellectuelle développée ou appartenant à des tiers et d'agir en une manière exacte, véridique et complète en ce qui concerne tous les travaux professionnels et les activités de recherche.
- Responsabilité de rapporter et disséminer le **Code de conduite éthique et de normes professionnelles**.
- ECBA™ / IIBA®- CCA / IIBA®- CPOA :
  - Responsabilité d'éviter l'association professionnelle avec ceux dont la pratique ou la réputation pourraient diminuer la qualité ou l'image de la profession.
  - Responsabilité de prendre soin de ne pas nuire la réputation des autres professionnels par le biais de malice ou d'indifférence.
  - Responsabilité de maintenir votre compétence ; gardez vos compétences et vos connaissances à jour.
- CCBA® / CBAP® / IIBA® - CBDA / IIBA®- AAC :
  - Responsabilité de promouvoir l'avancement de la profession par la qualité des services professionnels rendus. Toutes autres choses étant égales par ailleurs, accorder préférence aux certifiés et ceux qui adhèrent à ces principes.
  - Évitez association professionnelle avec les dont les pratiques ou la réputation pourraient diminuer l'image de la profession.
  - Responsabilité de prendre soin de ne pas nuire la réputation de autres professionnels par le biais de malice ou l'indifférence.
  - Responsabilité de maintenir votre compétence ; gardez vos compétences et vos connaissances à jour.



## RESPONSABILITÉS ENVERS LE CLIENT ET LE PUBLIC

### Qualifications, expérience et exécution des tâches professionnelles

- Responsabilité d'agir honnêtement et légalement, de toute démarche publique, dans la préparation des estimations concernant les coûts services et résultats attendus.
- Responsabilité de ne rendre que les services pour lesquels vous êtes pleinement compétent et qualifié.
- Responsabilité de maintenir et de satisfaire la portée et les objectifs des services professionnels.
- Responsabilité de maintenir et de respecter la confidentialité des renseignements sensibles obtenus dans le cadre de activités professionnelles ou autrement lorsqu'il existe une obligation claire.
- Responsabilité de préserver la valeur des systèmes, applications et informations.
- Responsabilité de respecter la confiance et les privilèges accordés.

### Situations de conflit d'intérêts et autres situations professionnelles interdites

- Responsabilité de s'assurer qu'un conflit d'intérêts ne compromette pas les intérêts légitimes d'un client, ou influence ou interfère avec le jugement professionnel.
- Responsabilité de s'abstenir d'offrir ou d'accepter des paiements inappropriés, des cadeaux ou d'autres formes de compensation pour un gain personnel, à moins que cela soit fait en conformité avec lois applicables ou coutumes du pays où les services professionnels sont rendus.